

Procès-verbal

Séance du 18 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin à dix-huit heures trente minutes

Date de la convocation : le treize juin deux mille vingt-quatre

Affichage de la convocation : le treize juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

Sont présents : M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, Mme LEFEBVRE Aurélie, M DUTERTE Benoit, Mme GRESSIER Michèle, M THUEUX Marc, M MARCQ José, Mme SARPAUX Sylvie

Absents excusés : Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M SARPAUX Marc, M PERON Yves ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie, M FRANÇOIS Gilles

Absents : M VIDAL Christophe, M QUENU Jean-Marie, Mme FIOLET Émeline

Secrétaire de séance : Mme GRESSIER Michèle

Avant l'ouverture de la séance et sur invitation de Monsieur le Maire, Franck Lattaignant du bureau d'études O2R Ingénierie & Environnement, prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre du projet de création d'une aire de camping-cars sur le terrain jouxtant le camping municipal du Musée, présente son avant-projet. Suite à cet exposé, Franck Lattaignant quitte la salle.

Après avoir constaté que le quorum est atteint : 9 présents, 11 votants, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du Jour

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III – Délibérations

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de camping-car
2. Création d'une aire de camping-car : autorisation pour solliciter des subventions auprès des partenaires
3. Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
4. Convention de partenariat 2024 pour l'accueil des enfants de la commune d'Audinghen au centre de loisirs de Wissant

III – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Monsieur le Maire explique que par mail du 13 juin, Yves Péron fait remarquer que dans le procès-verbal il est repris comme absent alors qu'il était absent excusé. En effet, il a envoyé un mail pour excuser son absence et transmettre un pouvoir.

Ce message n'est pas parvenu à la mairie malgré son bon adressage.

Cependant, Yves Péron avait donné pouvoir à Monsieur le Maire mais celui-ci en détenait déjà un.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, l'assemblée prend acte que Monsieur le Maire n'a exercé aucune délégation depuis le conseil municipal du 11 avril dernier.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de camping-car

Délibération n°2024-06-21

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 17 juin 2022, le conseil municipal a confié à V2R Ingénierie § Environnement une mission de maîtrise d'œuvre de base (permis d'aménager, avant-projet, dossier Loi sur l'Eau) en vue de la création d'une aire de camping-car sur le terrain qui jouxte le camping municipal du Musée.

Le bureau d'études a présenté l'avant-projet et il convient pour aboutir à la réalisation de ce projet de missionner une mission de maîtrise d'œuvre complète :

- Etude de projet (PRO) / Dossier de consultation aux entreprises (DCE)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Conformité et visa des études d'exécution (VISA)
- Direction exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Le bureau d'études V2R a fait parvenir sa proposition financière basée sur le montant global des travaux estimé à 800 000 € HT avec un taux de rémunération de 4,35%, soit un forfait provisoire de rémunération fixé à 34 800,00 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'offre de mission de maîtrise d'œuvre complète proposée par le bureau d'études V2R Ingénierie § Environnement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et toutes pièces afférentes à ce dossier

Adoption à l'unanimité

Création d'une aire de camping-car : autorisation pour solliciter des subventions auprès des partenaires

Délibération n°2024-06-22

La commune a pour projet la création d'une aire de camping-car dont le montant estimatif des travaux s'élève à 808 412,50 € HT (estimation prévisionnelle détaillée – avril 2024 – V2R) hors maîtrise d'œuvre et frais annexes.

L'idée est d'aménager le lieu (voirie, stationnements, assainissement...), d'installer du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles), de mettre en place différentes prestations de services (bornes et regards de vidanges, bornes électriques, totem, borne d'accueil...) mais aussi de réaliser un aménagement paysager.

L'objectif de ce projet est de répondre à un besoin de stationnement des camping-caristes qui visitent le site des 2 caps. L'attractivité du territoire, labellisé Grand Site de France, engendre un tourisme de plus en plus important et ce projet revêt une dimension supra communale puisqu'il pourra être apprécié par les communes environnantes qui subissent également un afflux touristique conséquent.

La commune souhaite solliciter différents partenaires en vue de l'obtention de subventions : Europe, État, Conseil Régional, Conseil Départemental ou autres organismes publics.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours de tout partenaire pouvant apporter, au titre des différentes politiques publiques, son soutien à l'opération de création d'une aire de camping-car (Europe, État, Conseil Régional, Conseil Départemental, ou autres organismes publics...)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision permettant l'obtention de subventions et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Adoption à l'unanimité

Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Délibération n°2024-06-23

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Entre les Monts, le Mont de la Louve et Les Royons sur le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public / privé)	Propriétaire
1		CR d'Audinghen à Boulogne	Privé	Commune
3		CVO 11 d'Onglevert à Warincthun	Public	Commune
6		CVO dit d'Oxe	Public	Commune
12		CR 10 dit de Wissant	Privé	Commune
14		Route	Public	Commune
15		Route de la Sence	Public	Commune
18		CR 13 d'Haringzelle	Privé	Commune
20		CR 5 dit de Flanringselle	Privé	Commune
21		Route	Public	Commune
23		CR 15	Privé	Commune
24		CR de Locquinghem à Warincthun	Privé	Commune

- **PROPOSE** l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- **AUTORISE** la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...),
- **S'ENGAGE** à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- **S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- **ÉMET** un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Adoption à l'unanimité

Aurélie Lefebvre demande « comment se passe l'entretien des chemins privés ? »

Monsieur le Maire répond « comme à l'heure actuelle. Il ne s'agit que d'une inscription au plan départemental, il n'y a pas de création. »

Convention de partenariat 2024 pour l'accueil des enfants de la commune d'Audinghen au centre de loisirs de Wissant

Délibération n°2024-06-24

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la convention de partenariat à passer avec la Commune de Wissant en vue de l'accueil des enfants de la Commune d'Audinghen au centre de loisirs de Wissant durant 4 semaines sur la période des vacances d'été 2024. Cette convention détaille la participation aux frais de l'organisation et de réalisation du centre de loisirs en fonction de la fréquentation des jeunes d'Audinghen selon un tarif défini annuellement et est établie pour la durée du centre de loisirs.

Un bilan financier sera réalisé par rapport aux frais effectivement engagés accompagné d'un état de présence des jeunes.

Ouïes ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec la Commune de Wissant en vue de l'accueil des enfants de la Commune d'Audinghen au centre de loisirs de Wissant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adoption à l'unanimité

Les conseillers municipaux souhaitent connaître le nombre d'enfants inscrits au centre aéré de l'année 2023. A défaut des éléments de réponse, l'information leur sera communiquée lors de la prochaine séance.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la révision tarifaire des repas livrés à la restauration scolaire à compter de l'année scolaire 2023-2024 par API Restauration. Le repas Maternel/Primaire passera de 2,91 € TTC à 2,99 € TTC.

Sylvie Sarpaux, référente des campings, prend la parole pour expliquer à l'assemblée que la personne qui s'occupe de la régie des campings municipaux a eu un problème avec un prestataire qui intervenait sur un raccordement électrique d'un mobil-home pour le compte d'un usager du camping. Elle propose que les prestataires de services consultent les services municipaux et le règlement du camping avant toute intervention. Elle rappelle que chaque emplacement sur le camping bénéficie d'un accès à l'électricité uniquement via des bornes situées à proximité des parcelles.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h08.

FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

Délibérations prises au cours de la séance :

N° d'ordre	Objet des délibérations
2024-06-21	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de camping-car
2024-06-22	Création d'une aire de camping-car : autorisation pour solliciter des subventions auprès des partenaires
2024-06-23	Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
2024-06-24	Convention de partenariat 2024 pour l'accueil des enfants de la commune d'Audinghen au centre de loisirs de Wissant

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 9

Marc Sarpaux, Maire

Philippe Salomé, 2^{me} adjoint

Xavier Cuwillier, 3^{me} adjoint

Aurélien Lefebvre, conseillère municipale

Benoît Duterte, conseiller municipal

Michèle Gressier, conseillère municipale

Marc Thueux, conseiller municipal

José Mareq, conseiller municipal

Sylvie Sarpaux, conseillère municipale

Le secrétaire de séance,

Michèle Gressier

Le maire,

Marc Sarpaux